



En quelques lignes...

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie



N°5 - Avril 2017

La politique de la ville en région Occitanie



En 2014, la politique de la ville a fait l'objet d'une réforme importante qui s'est traduite dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et par la création du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). L'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) est devenue une des directions du CGET par fusion avec la DATAR et le Secrétariat général du comité interministériel des villes (SG CIV).

Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. (JORF 0045 du 22/02/2014)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>

■ La réforme de la politique de la ville

La réforme est basée sur une redéfinition de la géographie prioritaire et sur la signature des nouveaux contrats de ville (2015-2020). Parmi les enjeux majeurs de cette réforme, la loi prévoit notamment la création de conseils citoyens dans un objectif de pleine participation des habitants, une mobilisation prioritaire du droit commun et un pilotage des contrats de villes à l'échelle intercommunale.

■ La nouvelle géographie prioritaire

Afin de recentrer l'intervention de la politique de la ville sur les territoires les plus pauvres et de simplifier les zonages existants, 1 514 quartiers prioritaires dont 218 dans les DOM-TOM (contre 2 492 CUCS auparavant) ont été identifiés par décret, à partir d'un critère territorial homogène : **la concentration des populations à bas revenus**. Les populations à bas revenus sont celles ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu fiscal médian de référence. L'appréciation de la densité de pauvreté s'est appuyée sur la méthodologie du carroyage (à travers un quadrillage représentant 1 000 habitants à bas revenu minimum par carré de 200m/200m). Elle a permis d'aboutir à un ciblage resserré des zones les plus précarisées de France. 4,8 millions d'habitants vivent dans ces quartiers prioritaires.

■ Les contrats de ville 2015-2020

Succédant aux précédents contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les contrats de ville, signés en 2015, fédèrent l'ensemble des acteurs concernés, autour d'un projet de territoire porté par l'intercommunalité, en lien avec les orientations nationales et les enjeux territoriaux identifiés et déclinés localement. Ils permettent de formaliser les engagements, pris par chacun des partenaires signataires, et d'établir un plan d'actions prioritaires co-construit et partagé.

L'approche intégrée, en amont, favorise une réflexion et une action, combinant les 3 piliers constitutifs des contrats de ville : l'économique, le social, l'urbain et les 3 axes transversaux : le soutien à la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.

LES CRÉDITS D'ÉTAT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2017, le programme de la politique de la ville bénéficie au total d'un budget de 429 millions d'euros. Parmi ces crédits, 342 millions sont alloués aux territoires sous forme de subventions aux associations, collectivités et établissements scolaires. Ces crédits, dits « spécifiques » viennent en complément des crédits de droit commun.

LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Les territoires de la politique de la ville présentant les plus grandes difficultés sociales et urbaines ont été retenus dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain piloté par l'ANRU. Pour la période 2014-2024, le NPRU consacrera 6,4 milliards d'euros d'investissements publics à 200 quartiers d'intérêt national et 250 d'intérêt régional dont 12 et 18 situés en Occitanie.

3 piliers, 3 axes transversaux

Développement économique, emploi

- Soutien aux acteurs économiques
- Promotion de l'initiative privée
- Formation et accompagnement
- Accessibilité aux dispositifs d'aide à l'emploi

Cohésion sociale

- Education
- Santé
- Sport
- Culture
- Prévention de la délinquance
- Accès au droit
- Justice
- Citoyenneté

Habitat et cadre de vie

- Réhabilitation + ANRU
- Logement social
- Mobilité
- Accès aux équipements
- Commerce de proximité et entreprises...

Jeunesse

Prévention et lutte contre les discriminations

Égalité femmes et hommes

LE CONSEIL CITOYEN

Chaque quartier doit constituer un « **conseil citoyen** » composé d'habitants et de représentants associatifs afin de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville.

À ce jour, 1 054 conseils citoyens sont mis en place ou en cours de constitution. (CGET, février 2017).

■ Une démarche partenariale forte

La politique de la ville est une politique partenariale qui vise une mobilisation renforcée des moyens de l'ensemble des partenaires signataires à l'intérieur d'un cadre intercommunal qui est celui du contrat de ville. Le co-pilotage est conjoint, il est exercé par l'État, représenté par le préfet de région et les préfets de département, le président de l'intercommunalité (communauté d'agglomérations ou communauté de communes) et les maires des communes concernées, principaux financeurs.

L'État - le CGET et ses directions déconcentrées - DRJSCS et DDI, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, réunis au sein des conseils citoyens, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

■ DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

Placé sous l'autorité du préfet de département, le délégué du gouvernement supervise les quartiers de la politique de la ville qui nécessitent une présence particulièrement renforcée de l'État.

Sa mission : mobiliser et coordonner les dispositifs publics autour d'actions menées de manière partenariale, adaptées aux caractéristiques du quartier. 11 délégués, nommés depuis mars 2016, interviennent à titre expérimental, pendant un an (renouvelable une fois) dans onze agglomérations dont un nommé à Toulouse.

<http://www.ville.gouv.fr/?le-dispositif-des-delegues-du>

■ DÉLÉGUÉS DU PRÉFET

Rattachés au préfet de département, les délégués du préfet dans les quartiers prioritaires, sont les interlocuteurs des acteurs locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux, chefs de projets locaux...).

Chargés de créer un lien direct entre l'État et les acteurs de terrain, ils coordonnent l'action des services de l'État et rendent la politique de la ville plus efficace et plus lisible.

<http://www.ville.gouv.fr/?delegues-du-prefet,769>

■ Caractéristiques des 105 quartiers prioritaires de la région

350 500 habitants vivent dans les 105 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) présents dans la région.

La moitié des quartiers prioritaires sont de petite taille regroupant moins de 2000 habitants :

- 3 quartiers dépassent le seuil de 20 000 habitants (Grand Mirail à Toulouse, La Mosson à Montpellier, Centre-ville à Béziers)
- 2 quartiers dépassent le seuil de 10 000 habitants : (Cauvel-La Royale-Rochebelle à Alès, et Pissevin -Valdegour à Nîmes).

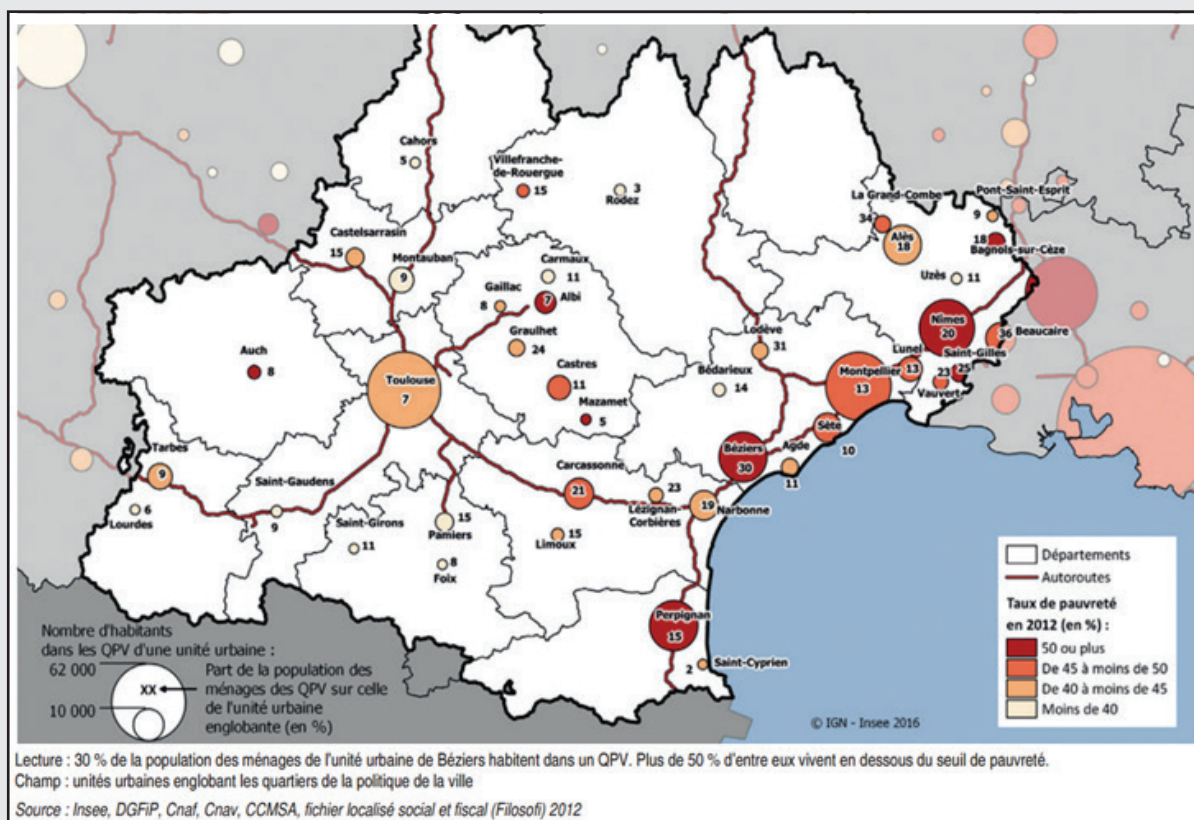
Le revenu disponible médian des habitants est faible, il est égal à 12 100 € par unité de consommation.

Le taux de pauvreté des QPV de la région est très élevé, il est égal à 48 % contre 14 % dans les unités urbaines environnantes. Le taux de pauvreté est particulièrement fort dans les quartiers prioritaires des villes de : Nîmes, Béziers, Perpignan, Albi, Auch, Saint-Gilles, Bagnols-sur-Cèze et Mazamet.

1/4 des élèves se trouvent en situation de retard scolaire lors de l'entrée en 6^{ème}.

73 % des personnes de plus de 15 ans habitant en QPV n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au baccalauréat. 24 % des habitants des quartiers prioritaires sont au chômage.

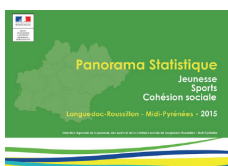
Population des ménages et taux de pauvreté dans les QPV de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Source : Insee, DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012

Politique de la ville, une mosaïque de quartiers pauvres. INSEE Analyses Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées n °21. 2016/05.4p : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019637>

À CONSULTER



Panorama statistique jeunesse, sports et cohésion sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - 2015

DRJSCS, 2016. Politique de la ville : pp.16-17.

<http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1403>

CHIFFRES CLÉS



39

Contrats de ville
signés en 2015

2 métropoles, **1** communauté urbaine

18 communautés d'agglomérations

18 communautés de communes

RÉGION OCCITANIE : 105 quartiers prioritaires

Intercommunalités

09 - ARIEGE

CC de l'Agglomération de St-Girons
CA Pays de Foix-Varilhes
CC des Portes d'Ariège Pyrénées

11 - AUDE

CA Carcassonne Agglo

CA le Grand Narbonne

CC du Limouxin
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois

12 - AVEYRON

CA du Grand Rodez
CC du Grand Villefranchois

30 - GARD

CA de Nîmes Métropole

CA Alès Agglomération

CC du Pays Grand Combien

CA du Gard Rhodanien

CC Beaucaire Terre d'Argence
CC de Cèze Cévennes
CC de Petite Camargue

CC Pays d'Uzès

31 - HAUTE-GARONNE

Toulouse Métropole

CA du Muretain
CC du Saint Gaudinois

CU : communauté urbaine - CA : communauté d'agglomération
CC : communauté de communes

Villes et quartiers prioritaires (QPV)

09 - ARIEGE (3 QPV)

SAINT GIRONS : Cœur de ville
FOIX : Centre ancien
PAMIEERS : Centre ancien-La Gloriette.

11 - AUDE (10 QPV)

CARCASSONNE : La Conte-Ozanim, Le Viguiers-Saint Jacques, Bastide-Pont-Vieux, Fleming La Reille, Grazaillies,
NARBONNE : Narbonne Ouest, Narbonne Centre, Narbonne Est,
LIMOUX : Quartier Aude,
LEZIGNAN-CORBIERES : Centre ville.

12 - AVEYRON (2 QPV)

ONET LE CHATEAU : Quatre Saisons,
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE : La Bastide.

30 - GARD (18 QPV)

NIMES : Pissevin-Valdegour, Gambetta-Richelieu, Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville, Mas de Mingue, Route de Beaucaire, Némausus-Jonquilles-Haute Magaille-Oliviers,
SAINT-GILLES : Sabatot-Centre ancien,
ALES : Près-Saint Jean-Cévennes-Tamaris-Cauvel-La Royale-Rochebelle-Centre ville,
ANDUZE : Centre ville,
LA GRAND COMBE : Centre ville-Arboux, Trescol-La Levade,
BAGNOLS SUR CEZE : Escanaux-Coronelle-Citadelle -Vigan Braquet,
PONT SAINT ESPRIT : Centre ville,
BEAUCAIRE : La Moulinelle, Centre ville,
SAINT AMBROIX : L'Ecusson,
VAUVERT : Les Costières,

UZES : Quartier prioritaire d'Uzès.

31 - HAUTE-GARONNE (19 QPV)

BLAGNAC : Barradels,
COLOMIERS : Val d'Aran-Poitou-Pyrénées, En Jacca,
CUGNAUX : Vivier Maçon,
TOULOUSE : Pradettes, Grand Mirail, Arènes, Bourbaki, Empalot, Les Isards-La Vache, Cépière-Beaugard, Saint-Exupéry, Soupetard, Ranguel, Négrenays, La Gloire,
MURET : Saint-Jean, Centre-Ouest,
SAINT GAUDENS : Cœur de ville.



105
quartiers prioritaires



350 000
habitants résidant
en quartiers prioritaires

Liste des quartiers prioritaires : Décret 2015-1138 du 14 septembre 2015 (JORF 0214 du 16/09/2015)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/9/14/VJSV1518870D/jo>

Intercommunalités

32 - GERS

CA du Grand Auch Coeur de Gascogne

34 - HERAULT

CA de Béziers-Méditerranée

Montpellier Méditerranée Métropole

CA du Bassin de Thau

CA Hérault Méditerranée
CC Avène-Bédarieux-Lamalou-Taussac-
Le Bousquet d'Orb
CC du Pays de Lunel
CC Lodévois et Larzac

46 - LOT

CA du Grand Cahors

65 - HAUTES-PYRÉNÉES

CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées

CC du Pays de Lourdes

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES

CU - Perpignan Méditerranée Métropole

CC des Albères et de la Côte Vermeille

81 - TARN

CA de l'Albigeois
CA de Castres Mazamet

CC du Carmausin-Ségala-Carmausin

CA du Rabastinois-Tarn et Dadou-Vère Grésigne
et Pays Salvagnacois

82 - TARN ET GARONNE

CA du Grand Mautauban

CC Castelsarrazin/Moissac

Villes et quartiers prioritaires (QPV)

32 - GERS (1 QPV)

AUCH : Grand Garros.

34 - HERAULT (22 QPV)

BEZIERS : Centre ville, Iranget-Grangette, La Devèze,

MONTPELLIER : Celleneuve, Mosson,
Petit Bard-Pergola, Pas du Loup-Val de Croze,
Cévennes, Gély, Figuerolles, Lemasson,
Près d'Arènes, Pompignane, Aiguelongue,
Vert-Bois,

FRONTIGNAN : Les Deux pins,

SETE : Ile de Thau, Centre-ville-Ile Sud,

AGDE : Centre-ville,

BEDARIEUX : Centre ville,

LUNEL : Centre et périphérie,

LODEVE : Centre-ville.

46 - LOT (1 QPV)

CAHORS : Terre rouge.

65 - HAUTES-PYRÉNÉES (4 QPV)

TARBES : Tarbes Nord, Tarbes Ouest,

TARBES-SEMEAC : Tarbes Est,

LOURDES : Ophite.

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES (10 QPV)

PERPIGNAN

Quartier Saint-Assisclé, Quartier Gare, Quartier Bas
Vernet-Ancien ZUS,
Diagonale du Haut-Moyen-Vernet, Rois de Majorque,
Bas Vernet nouveau QPV,

Quartier Centre ancien, Quartier Nouveau Logis,
Quartier Champs de Mars,

ELNE : Centre-ville.

81 - TARN (11 QPV)

ALBI : Cantepau, Veyrières-Rayssac, Lapanouse,

AUSSILLON : La Falgalarié,

CASTRES : Laden-Petit train, Lameilhé,

Aillot - Biséous-Lardailié, Centre ville,

CARMAUX : Rajol-Cérou-Gourgatieux-Bouloc-
Verrerie,

GAILLAC : Lentajou-Catalanis,

GRAULHET : Crins-En Gach.

82 - TARN ET GARONNE (4 QPV)

MONTAUBAN : Cœur de ville, Médiathèque-
Chambord,

MOISSAC : Centre ville, Sarlac.

■ Communes en rénovation urbaine

En 2016, 10 communes de la région ont signé des **conventions de rénovation urbaine** avec l'ANRU.

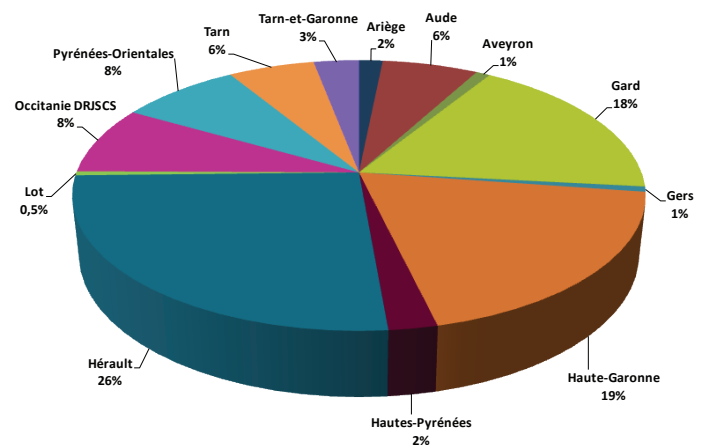
La réhabilitation des logements est programmée dans les communes de **Toulouse, de Tarbes, de Montauban, de Perpignan, de Nîmes, d'Alès, de Béziers, de Montpellier, de Carcassonne** et de **Narbonne**. Au total, une vingtaine de quartiers feront l'objet d'une opération de rénovation urbaine.

<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/Programme-National-pour-la-Renovation-Urbaine/Etat-d-avancement-du-programme-Mai-2016>

En 2016 le budget consacré à la politique de la ville représente 17 559 146 €

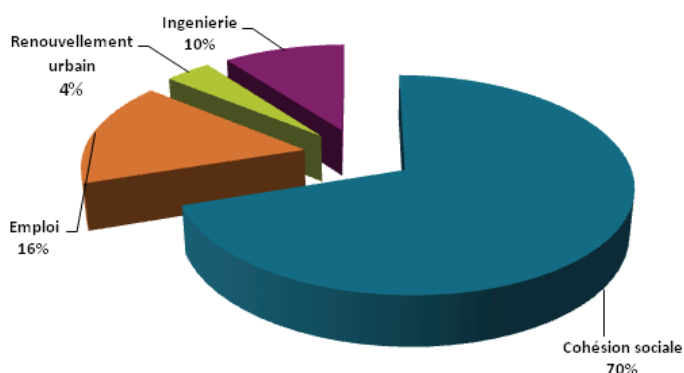
En 2016, la DRJSCS Occitanie et l'ensemble des directions départementales (DDCS/DDCSPP), ont alloué un budget égal à 17 559 146 €, sous forme de subventions à des associations locales, des collectivités territoriales, des établissements scolaires.... Ce montant n'inclut pas le financement des postes de médiateurs adultes-relais qui s'élève à près de 5,6 millions d'euros. La répartition des crédits par territoire tient compte du nombre d'habitants dans les quartiers prioritaires, du potentiel fiscal des collectivités et du nombre de contrats de ville présents dans chaque département.

Budget politique de la ville Occitanie 2016 Répartition départementale, régionale et par domaine



Source : Gispro, extraction DRJSCS Occitanie, 02/2017

Budget Politique de la ville Occitanie 2016 Répartition des crédits du BOP 147 par pilier



Source : Gispro, extraction DRJSCS Occitanie, 02/2017

■ Répartition des crédits politique de la ville par pilier d'intervention

- >> 70 % des crédits politique de la ville sont attribués à des actions relevant du 1^{er} pilier : cohésion sociale
- >> 16 % sont affectés au 2^{ème} pilier : développement économique et emploi
- >> 4 % au 3^{ème} pilier cadre de vie et renouvellement urbain
- >> 10 % sont consacrés au pilotage et à l'ingénierie.

■ Budget 2017 (BOP 147)

Pour 2017, le total des crédits politique de la ville en région a été reconduit.

Le budget global est égal à 16 512 824 €. Il bénéficie, comme en 2016, de crédits correspondant à la mise en œuvre des mesures CIEC, mesures engagées en mars 2015 lors du premier comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté, puis réactualisées le 13 avril 2016.

Plan de formation

« Valeurs de la république et laïcité »



Dans le cadre des mesures du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté du 6 mars 2015, un vaste plan de formation des acteurs de terrain, mis en place par le CGET, est déployé au niveau régional par la DRJSCS Occitanie, en lien avec les directions départementales, les organismes de formation et les réseaux professionnels.

Ce plan de formation « Valeurs de la république et laïcité » repose sur un kit pédagogique unique, co-élaboré par l'ensemble des partenaires du projet.

Des formations de 3 jours, organisées au niveau régional depuis 2015, ont permis de constituer un réseau de formateurs habilités, chargés de dispenser des formations de 2 jours aux acteurs ciblés par le plan : professionnels et bénévoles en contact direct avec les publics (animateurs, éducateurs sportifs, travailleurs sociaux, agents d'accueil...).

Les enjeux sont pluriels : il s'agit de répondre aux besoins de qualification et d'accompagnement des acteurs de terrain, d'adresser aux populations, à travers les professionnels de terrain impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques, un discours clair et univoque et de permettre à des publics d'horizons professionnels différents de travailler ensemble ces questions.

Contact DRJSCS : Laurence COLLAS référente régionale et Nathalie COUTURIER assistante administrative

■ Centres ressources de la région Occitanie spécialisés sur la politique de la ville

Villes et Territoires (ex Languedoc-Roussillon) :

<http://www.villesetterritoireslr.fr/>

Ressources et Territoires (ex Midi-Pyrénées) :

<http://www.ressourceterritoires.com/mieux-nous-connaître.php>

